# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## France Telecom

Question écrite n° 49797

### Texte de la question

Mme Segolene Royal interroge M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur les perspectives d'emploi induites par la reforme liberale de France Telecom et son changement de statut. D'apres l'etude d'impact qui accompagnait la loi de reglementation des telecommunications, votee en 1996, la concurrence sur le marche des telecoms devait apporter plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Or, une etude recente, realisee par le cabinet BIPE-Conseil, analyse les effets de l'ouverture a la concurrence sur l'emploi dans les telecoms en Grande-Bretagne, ou la liberalisation a plus de douze ans. Il ressort que l'ancien monopole British Telecom a supprime 110 000 emplois, tandis que les nouveaux operateurs n'en ont crees que 40 000. Resultat net : 70 000 emplois supprimes. « Les nouvelles technologies utilisees, ainsi que le souci de limiter tout risque de sureffectif - en n'engageant sous contrat a duree limitee que le personnel strictement necessaire - limitent la creation d'emploi chez les nouveaux operateurs » commente l'auteur du rapport, avant d'ajouter : « L'exemple britannique est particulierement edifiant ». Inquiete de ce bilan, elle souhaite connaitre les raisons qui font penser au ministre que ce qui detruit des emplois outre-Manche peut en creer en France. Elle demande quels sont les engagements precis en terme d'emplois qui ont ete demandes aux nouveaux operateurs en echange des licences accordees, leur localisation et les periodes de creation dans le temps.

### Données clés

**Auteur :** Mme Royal Ségolène
**Circonscription :** - SOC
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 49797
**Rubrique :** Telecommunications
**Ministère interrogé :** télécommunications et espace
**Ministère attributaire :** télécommunications et espace

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1490